



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2024

Présent(e)s : 8

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Alexis CASTAN, Florence GELY, François LEROY, Eric DELMAS, Luc LEPINOIS, Muriel SEIGNON.

Absent(e)s : Christophe BLANC représenté par Florence GELY, Patrick VAILLE représenté par Eric DELMAS

Excusé :

Était aussi présent(e) : Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie.

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

Secrétaire de séance : Luc LEPINOIS.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du 30/11/2023
2. Approbation du règlement de l'assainissement collectif
3. Mise à jour des tarifs de l'assainissement collectif
4. Abrogation des délégations d'attributions du conseil municipal au maire
5. Convention avec le Département sur la répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Saint-Léons
6. Renouvellement de la licence pour le transport public routier de personnes
7. Dénomination et numérotation des voies de la commune de Saint-Léons
8. Projet rénovation Salle de la Valette et plan de financement
9. Projet traversée RD 911 changement conduite principale : plan de financement pour demande de subvention
10. Projet Assainissement collectif extension du réseau Rue du Château Saint Martin
11. Projet tranchée rue Jean Henri Fabre pour passage des réseaux électriques
12. Suppression d'emploi : Adjoint Technique
13. Projet rénovation porte de l'école, terrasse, toiture préau
14. Convention avec L'iron Food pour location de l'emplacement
15. Questions diverses :

Départ à la retraite Adjoint Technique

La séance est ouverte à 10h00, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

1.Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30/11/2023.

Le procès-verbal du conseil municipal du 30/11/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2.APPROBATION DU REGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de mettre en place un règlement concernant l'assainissement collectif. Ce règlement a été élaboré en partenariat avec Aveyron Ingénierie et définit les conditions générales de fonctionnement, les tarifs et les modalités techniques et administratives pour les usagers.

Monsieur le Maire propose l'adoption du règlement.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3.MISE A JOUR DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation du règlement il convient de procéder à la mise à jour des tarifs afin de l'annexer au règlement de l'assainissement. Monsieur le Maire affiche les tarifs en cours sur les redevances et également fait apparaître un tableau concernant les prestations de travaux.

Monsieur Castan souligne que les tarifs des matériaux ont fortement augmenté et qu'il convient d'en tenir compte.

La grille tarifaire ci-dessous est complétée avec le conseil municipal.

Grille tarifaire

Redevances d'assainissement collectif

Redevance part fixe annuelle	65€
Redevance part fixe annuelle à partir de 500m3 particuliers ou professionnels	1000€
Redevance part mobile (1e m3)	1€

Autres prestations ASSAINISSEMENT (Travaux)

Paiement des Frais d'Etablissement des Branchements	
Branchement jusqu'à 5ml de tuyau compris boîtier siphoné	2000€
Mètre linéaire supplémentaire	Sur devis à la charge du propriétaire
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif Pour un nouveau raccordement	1200€
Heure de main d'œuvre	40€

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4. ABROGATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors de l'attribution des délégations du conseil municipal au Maire suite à son élection il n'a pas eu de montants de fixer.

Il convient donc de fixer des limites au niveau des délégations notamment sur la signature des devis.

Après discussion, le conseil municipal fixe le montant à 5000€ pour la délégation n°4. Le conseil municipal décide d'attribuer 22 délégations sur 31 à Monsieur le Maire.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT SUR LA REPARTITION DES CHARGES EN MATIERE DE CONSERVATION, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LEONS.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à un courrier reçu du Département, il convient de mettre en place une convention sur la répartition des charges concernant le domaine public routier sur la commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention au conseil municipal.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6. RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE POUR LE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la licence pour le transport public routier de personnes est arrivée à échéance. Il faut procéder au renouvellement de celle-ci auprès de la DREAL.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

7.DENOMINATION ET NUMERORATION DES VOIES DE LA COMMUNE DE SAINT-LEONS

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'adressage consiste en l'attribution d'une adresse précise à chaque habitation de la commune. Les enjeux de l'adressage sont nombreux. Cette procédure vise à renforcer à la fois la sécurité publique et la qualité du service public. Un « bon adressage » permet notamment aux services de secours et d'incendie de trouver plus facilement les logements et contribue aussi à améliorer

l'efficacité du service de distribution de courrier. Il indique que la méthodologie envisagée est la suivante : Il est nécessaire dans un premier temps de fixer en conseil municipal le nom des rues. Le Maire attribuera ensuite un numéro à chaque habitation, ceci entre dans le champ de son pouvoir de police. Monsieur le Maire indique que le système de numérotation choisi est le système métrique et sérique.

Monsieur le Maire indique que suite à de nombreux problèmes il est important de modifier 2 noms de rues dans le bourg. Les rues sont les suivantes :

- Chemin des arènes qui devient chemin des Lavognes
- La route d'accès à la MAS devient Impasse Aimé THALAMAS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal attribue le nom des rues suivants :

AGLADIERES	Route d'Agladières
ALTECASSAGNE	Route d'Altecassagne
ARGOLS	Route d'Argols le Haut
ARGOLS	Route d'Argols le Bas
ASTRES	Route d'Astres
BALDARE	Route de Baldare
BELVEZET	Route de Belvezet
BELVEZET	Chemin de Belvezet le Haut
BOURRIVAL	Route de Bourrival
BOUSCAYROL LE VIEUX	Impasse de Bouscayrols Haut
BOUSCAYROL LE VIEUX	Route de Bouscayrols Bas
BOUSCAYROL Lotissement	Chemin de Caumels
BOUSCAYROL Lotissement	Chemin de Bouscayrols
BOUSCAYROL Lotissement	Chemin de la Cabasse
BOUSCAYROLS nouveau Lotissement	Chemin du Vent d'Autan
BRAMARIGUES	Route de Bramarigues
COMBUEJOULS	Route de Combuéjous
FRONTIN	Route de Frontin
FRONTIN	Place de la Croix de Frontin
LA BAUMETTE	Impasse de la Baumette

LA FORGE DES COMBES	Impasse de la Forge des Combes
LA GLENE	Route d'Altecassagne
LA GLENE	Impasse de la Glène
LA GLENE	Place du Puech Vinnac
LA GLENE	Route des Combes de la Glène
LA GLENE	Place du 19 mars 1962 (Cessez le feu en Algérie) + plaque: Roger MANDAGOT Mort pour la France en 1958
LA GLENE	Ruelle Albert SEVIGNE (1925-1944)
LA PALE	Impasse de la Pale
LA ROUQUETTE	Route de la Rouquette
LA TIEULE	Impasse de la Tieule Haute
LA TIEULE	Impasse de la Tieule Basse
LE BOIS DU FOUR	Route de Vezins
LE BOIS DU FOUR	Rue de l'Etang
LE BOIS DU FOUR	Impasse du Moulin
LE BOUSQUET	Route du Bousquet
LE MAS DE VINAIGRE	Route du Mas de Vinaigre
LE POUS	Impasse du Pous
LE VIALA	Impasse du Viala Vieux
LE VIALA	Route du Viala
LE VIALARET	Impasse du Vialaret
LES ARENES	Route des Arènes
LES CAUZITS	Route des Cauzits
LES CAUZITS	Chemin de la Vallée des Cauzits
LE MOURDOU	Route du Mourdou
LES RAUZES	Impasse des Rauzes
L'HERMET	Impasse des Sources de l'Hermet

MAS DE BOUSSAC	Route du Mas de Boussac
MONPLO	Route de Monplo
ROUBAYROLLES	Impasse de Roubayrolles
ROUSSEAU	Route de Rousseau
ROUSSEAU	Route du hameau de Rousseau
ROUSSEAU	Passage des Fours de Rousseau
ZAE LA GLENE-LEVEZOU	Route des Portes du Lévézou
ZAE LA GLENE-LEVEZOU	Impasse de Peyrelevade

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

8. PROJET RENOVATION SALLE DE LA VALETTE ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire indique que suite à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de la Valette, vu le diagnostic établi par DIAG12, d'importants travaux sont à réalisés sur la salle d'animation de la Valette. Il serait intéressant de procéder aux différentes demandes de subventions (Région, Département, Communautés de Communes) afin de procéder à la rénovation énergétique de celle-ci.

Monsieur Castan explique que différents devis ont été demandés auprès d'artisans locaux afin de faire une estimation des travaux.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 98 795.57€ HT

Subvention DETR 40% : 39 518.23€

Subvention Région 20% : 19 759.11€

Subvention Fonds de concours Communauté de communes 20% : 19 759.11€

A la charge de la commune 20% : 19 759.11€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différents organismes.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

9. PROJET TRAVERSE RD911 CHANGEMENT CONDUITE PRINCIPALE : PLAN DE FINANCEMENT POUR DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une recrudescence de fuites sur les tuyauteries d'eau de part et d'autre de la RD911 entre l'Hermet et les réservoirs principaux, il convient de remplacer celle-ci. Des travaux sur la RD911 étant en cours, nous désirons en profiter pour rénover cette portion de tuyauteries qui est notre conduite principale de distribution d'eau potable de la commune.

Après la présentation de plusieurs devis, le conseil municipal a décidé d'attribuer le chantier à l'entreprise CONTE et FILS pour un montant de 19 698.40€HT soit 23 638.08€ TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Agence Adour Garonne à hauteur de 5909.52€ HT soit 30% du montant total des travaux. Le reste à charge de la commune s'élève à 13 788.88€ HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention et de signer le devis.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

10. PROJET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXTENSION DU RESEAU RUE DU CHATEAU SAINT MARTIN

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas tous les éléments en notre possession pour nous permettre de débattre sur ce projet.

La délibération est donc ajournée.

11. SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI : ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose que suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial Départemental la collectivité peut supprimer le poste d'Agent technique à temps non complet. Suite à cette suppression, il convient de créer un poste d'Agent Technique à temps complet.

Le Conseil Municipal accepte la suppression du poste et la création du nouveau poste.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

12. PROJET RENOVATION PORTE DE L'ECOLE, TERRASSE, TOITURE PREAU

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas tous les éléments en notre possession pour nous permettre de débattre sur ce projet.

La délibération est donc ajournée.

13. CONVENTION AVEC L'IRON FOOD POUR LA LOCATION DE L'EMPLACEMENT DE LEUR REMORQUE

Monsieur le Maire expose que Sébastien et Mélanie BRUGE patron de L'Iron Food ont demandé à stationner leur remorque frigo à la Valette. Suite à un incendie, ils ont été contraints de déménager et n'ont plus de lieux pour stationner leur remorque.

Monsieur le Maire propose de leur louer un emplacement à l'entrepôt de la mairie et de mettre en place une convention de mise à disposition moyennant un loyer mensuel de 50€ pour une durée de 3 mois renouvelable pendant 1 an.

Le Conseil Municipal accepte la mise en place de la convention et le prix du loyer.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

14. PROJET TRANCHEE RUE JEAN-HENRI FABRE POUR PASSAGE DES RESEAUX ELECTRIQUES

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas tous les éléments en notre possession pour nous permettre de débattre sur ce projet.

La délibération est donc ajournée.

15. QUESTIONS DIVERSES

- *Jean- Michel Arnal, le maire indique que l'Agent Technique de 1^{ère} classe part à la retraite le 1/09/2024 et qu'il convient de commencer à faire le recrutement d'une personne pour prendre la suite.*
- *Jean- Michel Arnal, le maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'un emplacement a été faite par une esthéticienne itinérante qui souhaite proposer ses services.*
- *Alexis Castan, 1^{er} Adjoint présente le devis de la SARL Lévézou Electric au Conseil Municipal concernant les travaux du nouveau commerce multiservices. Le montant du devis s'élève à 2265€ HT.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h15.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 24 février 2024

1. Approbation du Procès-Verbal du 30/11/2023
2. Approbation du règlement de l'assainissement collectif
3. Mise à jour des tarifs de l'assainissement collectif
4. Abrogation des délégations d'attributions du conseil municipal au maire
5. Convention avec le Département sur la répartition des charges en matière de conservation,

d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Saint-Léons

6. Renouvellement de la licence pour le transport public routier de personnes
7. Dénomination et numérotation des voies de la commune de Saint-Léons
8. Projet rénovation Salle de la Valette et plan de financement
9. Projet traversée RD 911 changement conduite principale : plan de financement pour demande de subvention
10. Projet Assainissement collectif extension du réseau Rue du Château Saint Martin
11. Suppression d'emploi : Adjoint Technique
12. Convention avec L'Iron Food pour location d'un l'emplacement

Secrétaire de séance

Lepinois Luc



